



MODALITÉS DE LA RENTRÉE 2022, RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

1 – Dates et horaires de la rentrée des élèves :

Date	Niveau	Horaire	Modalités	Demi-pension
Jeudi 1er septembre 2022	6 ^{ème}	09H00 - 15H20	9H00 : Appel des élèves (présence des parents possible) 9H30 - 15H20 : prise en charge par les professeurs Découverte du collège, formalités administratives, distribution des livres, emplois du temps, biométrie pour le restaurant scolaire.	Les élèves inscrits comme « externes » quittent l'établissement à 11H55 et reviennent pour 13H25. Les élèves inscrits comme « demi-pensionnaires » déjeunent au collège.
	5 ^{ème}	13H25 – 16H25	Formalités administratives, distribution des livres, emplois du temps, biométrie.	Pas de demi-pension

Les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} n'ont pas classe le 02 septembre

Vendredi 2 septembre 2022	4 ^{ème}	08H00 - 11H00	Formalités administratives, distribution des livres, emplois du temps, biométrie.	Pas de demi-pension
	3 ^{ème}	09H00 - 12H00		
Lundi 05 septembre 2022	Début des cours pour tous les élèves selon les emplois du temps provisoires distribués à la rentrée			

2 – Accueil des parents au collège : merci de noter ces dates dans votre agenda !

Plusieurs réunions sont prévues selon les modalités suivantes :

Niveau	Date	Horaires et Modalités
6 ^{ème}	Mardi 20 septembre	17H45 – 18H45 présentation des équipes autour du professeur principal
6 ^{ème} 5 ^{ème} SEGPA	Mardi 20 septembre	17H45 – 18H45 présentation autour des professeurs référents et directrice
5 ^{ème}	Jeudi 22 septembre	17H45 – 18H45 présentation des équipes autour du professeur principal
4 ^{ème}	Jeudi 29 septembre	17H45 – 18H45 présentation des équipes autour du professeur principal
4 ^{ème} 3 ^{ème} SEGPA	Lundi 26 septembre	17H45 – 18H45 présentation autour des professeurs référents et directrice
3 ^{ème}	Lundi 26 septembre	17H45 – 18H45 présentation des équipes autour du professeur principal

3 – Informations importantes :

Emploi du temps

L'emploi du temps distribué aux élèves à la rentrée sera un emploi du temps **provisoire** (c'est-à-dire que des changements pourraient subvenir) jusqu'au vendredi 16 septembre 2022 inclus.

Demi-pension

Pour la période du 1^{er} au 16 septembre 2022, le régime appliqué est celui que vous avez choisi au moment de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant au mois de juin (Externe ou DP 4 jours). Une fiche d'inscription définitive distribuée à la rentrée vous permettra d'ajuster vos choix si nécessaire après le 16 septembre 2022 (en fonction de l'emploi du temps définitif de votre enfant par exemple.) A défaut de modifications de votre part, le formulaire rempli au mois de juin 2022 sera considéré comme définitif.

Tarifs : les tarifs de la demi-pension sont calculés en fonction de votre Quotient Familial validé par une attestation que vous aurez demandée au préalable à votre caisse d'allocations familiales. Si vous n'avez pas déjà fourni cette attestation au mois de juin, veuillez à nous la faire parvenir en même temps que l'inscription au restaurant scolaire. A défaut, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Livres et fournitures

Les manuels scolaires sont prêtés gratuitement à tous les élèves et distribués le jour de la rentrée. Veuillez prévoir l'achat de plastique transparent pour les couvrir dès le premier jour.

Pour les fournitures scolaires : se limiter à l'achat des fournitures prévues sur la liste qui vous a été remise.

Dialogue familles / collège :

Pour la réussite de la scolarité de votre enfant, il est nécessaire de dialoguer avec les personnels du collège. Pour cela, nous vous demandons de :

- **Fournir des coordonnées exactes** (adresse, téléphone, mail) et de veiller à prévenir le secrétariat à chaque changement. Une adresse mail valide est fondamentale parce qu'elle nous permet de vous envoyer de nombreuses informations efficacement et sûrement.

- **Rencontrer, lorsque c'est nécessaire**, un enseignant (pour la scolarité) ou une autre personne de l'établissement (pour la discipline, des difficultés d'ordre familial, médical...) en prenant rendez-vous dès que vous en ressentez le besoin ou en répondant à l'invitation qui pourrait vous être faite par un personnel du collège.

- **Assister aux réunions organisées au collège** : une réunion est organisée à la rentrée pour les parents d'élèves afin de rencontrer les équipes pédagogiques puis au moins une réunion dans l'année pour la classe de votre enfant.

- **Participer à la vie du collège : voter aux élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration.** Les deux parents, qu'ils soient mariés ou non, séparés ou divorcés sont électeurs et éligibles. Pour des informations sur l'organisation de ces élections (matériel de vote, acte de candidature...) mais aussi sur les conditions du déroulement de la scolarité de vos enfants et l'organisation de la vie scolaire, vous pouvez consulter le site du ministère www.education.gouv.fr/parents.html. Les élections se déroulent début octobre (des informations spécifiques seront distribuées).

Suivi de la scolarité de votre enfant

Le carnet de correspondance est un lien important entre vous et le collège : vous devez le contrôler régulièrement. C'est par son intermédiaire que vous excuserez les absences de votre enfant, ferez remplir par le médecin le certificat d'inaptitude à la pratique de l'éducation physique et sportive, solliciterez un rendez-vous auprès des différents professeurs ou d'une autre personne de l'établissement.

Le carnet de correspondance contient le règlement intérieur du collège : c'est un contrat scolaire liant établissement et familles. Il vous revient d'en prendre connaissance, de le signer et de veiller, pour ce qui vous concerne, à ce qu'il soit respecté. Les élèves doivent aussi le signer après l'avoir lu.

Un espace numérique de travail est à votre disposition à l'adresse suivante : <https://www.laclassed.com/> utilisable sur ordinateur ou smartphone.

Une connexion régulière des parents (avec les codes **Educonnect**, valables pour toute la scolarité de votre enfant) est indispensable. Elle permet de recevoir toutes les informations utiles à la scolarité (PRONOTE : emploi du temps, informations sur la vie de la classe ou de l'établissement, assiduité, discipline, résultats scolaires, travail à effectuer, SCOLARITÉ SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE, bourses, orientation, modification de vos coordonnées) nécessaires au suivi de la scolarité de votre enfant.

Vous souhaitant à toutes et à tous une bonne rentrée scolaire,

Benoît ODEN,



Le Principal